



**PROCÈS-VERBAL
DU 26 OCTOBRE 2018**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS

**M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est **19h00**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire

Convocation et objet

La présente séance a été convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil pour traiter des sujets suivants.

Considérant que tous les membres sont présents à la présente séance extraordinaire et consentent à modifier l'ordre du jour en ajoutant :

Le point 6 devient : Le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / demande de paiement

Le point 7 devient : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Le point 8 devient : La période de questions

Le point 9 devient : La levée de la séance

ORDRE DU JOUR

- 1. Engagement des chauffeurs (Steeve Michaud et Mathieu Michaud)**
- 2. Banque de noms Steeve Nadeau comme chauffeur**

3. **Demande de service à Mécano-Mobile pour inspecter les souffleuses**
4. **Demande de service pour l'entretien ménager des bâtiments**
5. **Facture de ponceaux**
6. **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal / demande de paiement**
7. **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**
8. **Période de questions**
9. **Levée de la séance**

1. **ENGAGEMENT DES CHAUFFEURS (STEEVE MICHAUD ET MATHIEU MICHAUD)**

Mathieu Michaud / Steeve Michaud

18-185 Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet

Appuyé par monsieur André Blouin

Et résolu unanimement :

QUE le conseil engage, à temps partiel, messieurs Mathieu Michaud Steeve Michaud à titre de chauffeurs et à l'entretien des véhicules. Le taux horaire est déterminé selon la grille des salaires.

OUVERTURE DU POSTE DE CHAUFFEUR

18-186 Proposé par monsieur Gérard Desjardins

Appuyé par monsieur André Blouin

Et résolu unanimement :

QUE le conseil procède à l'affichage d'un poste de chauffeur dans « Le Charlois » et sur le site d'emploi-Québec. Le 30 novembre prochain est la date limite pour recevoir les candidatures.

2. **BANQUE DE NOMS (STEEVE NADEAU) COMME CHAUFFEUR**

18-187 Proposé par monsieur Rodrigue Ouellet

Appuyé par monsieur Gérard Desjardins

Et résolu unanimement :

QUE monsieur Steeve Nadeau fait parti de la banque de noms en tant que chauffeur.

3. **DEMANDE DE SERVICE À MÉCANO-MOBILE POUR INSPECTER LES SOUFFLEUSES**

18-188 Proposé par monsieur Bruno Roy

Appuyé par monsieur André Blouin

Et résolu unanimement :

QUE le conseil demande les services de Mécano-Mobile d'Amqui pour la vérification des souffleuses.

4. DEMANDE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS

- 18-189** Proposé par monsieur Bruno Roy
Appuyé par monsieur Gérard Desjardins
Et résolu unanimement :
QUE le conseil demande les services d'un(e) citoyen(ne) pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux. Les produits ménagers ne sont pas fournis par la municipalité. C'est un travail à contrat.
Le prix offert:
-Pour le centre communautaire : 50\$
-Pour la salle municipale : 75\$

5. FACTURES DE PONCEAUX

- DF ROULEAU**
18-190 Proposé par monsieur Gérard Desjardins
Appuyé par monsieur André Blouin
Et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise le paiement de **3 956.22\$** et le frais de transport de **5.75\$** à DF Rouleau pour l'achat de ponceaux, dans le cadre du projet au rang 9 Est.

6. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

DEMANDE DE PAIEMENT

- 18-191** Proposé par monsieur Denis Blanchette
Appuyé par monsieur Gervais Parent
Et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de cinquante mille dollars (50 000,00\$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

7. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

- 18-192** **AVIS FAVORABLE À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTAQ 412212)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue à la suite de rencontres de négociation;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une orientation préliminaire le 7 avril 2018 au dossier 412212;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.6 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette appuyé par monsieur André Blouin et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à l'orientation préliminaire émise par la CPTAQ concernant la demande à portée collective de la MRC de La Mitis (dossier 412212).

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans l'assistance

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-193 Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu unanimement de lever la séance à **20h25**.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.